

Fouilles gallo-romaines de Martigny

Activité archéologique à Martigny en 1983

par
François WIBLÉ

L'année 1983 a été marquée par la célébration du bimillénaire de la ville de Martigny. Diverses manifestations l'ont jalonnée, dont la plus spectaculaire, celle qui demeurera dans toutes les mémoires, fut sans conteste le grand cortège historique du 2 octobre. Signalons aussi, à côté d'un cycle de conférences sur la préhistoire et l'histoire de la région de Martigny jusqu'au Moyen Age, de visites commentées, etc., la mise sur pied de deux expositions : l'une au Manoir de la ville de Martigny (75 ans de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie et Aspects de l'archéologie au Tessin et en Suisse romande) ; l'autre, consacrée aux 2000 ans d'histoire de Martigny, dans le pavillon d'honneur du Comptoir de cette cité, dont la responsabilité nous fut confiée. Enfin, diverses publications archéologiques traitant de la ville romaine de Martigny ont paru¹.

La date de 1983 a été choisie non pour fêter un événement historique précis, vieux de 2000 ans, mais parce que l'on voulait qu'elle corresponde aussi à un double anniversaire : le centième du début des fouilles dans l'antique capitale du Valais et de la découverte des Grands Bronzes, le dixième de la reprise des recherches systématiques sur ce site. Si l'on avait voulu être précis, en effet, il aurait fallu célébrer en 1986 le seul fait historique dont on pouvait marquer le 2000^e anniversaire dans les années 80, à savoir la conquête du Valais par les Romains, généralement située par les historiens en 15 avant J.-C.² Comme il n'est pas séant de fêter un tel événement, on a

¹ On peut citer notamment : - F. Wiblé, Forum Claudii Vallensium, Das römische Martigny, Wallis/Schweiz, *Antike Welt* 14, 1983, 2, pp. 2-32 ; - divers articles de F. Wiblé, A. Geiser, V. Vodoz, Y. Tissot, parus dans le N° 6, 1983, 2, pp. 57-86, de la revue *Archéologie suisse*, Bulletin de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie, publiée à l'occasion de l'Assemblée générale de cette Société à Martigny les 18, 19 et 20 juin 1983 ; - F. Wiblé, Musée 1983.

² 1986 et non 1985, puisque l'an 0 n'existe pas.

préféré insister sur le fait qu'il y a grosso modo 2000 ans que la région a été romanisée³.

En 1983, mis à part la surveillance du creusement de quelques tranchées en zone archéologique, notamment pour la pose de conduites du chauffage à distance, nous n'avons pas eu de véritables fouilles d'urgence à entreprendre⁴. Nous avons donc pu concentrer nos efforts sur le site de l'amphithéâtre et dans les jardins de la Fondation Pierre Gianadda.

A. Amphithéâtre (pl. XIV)

En 1983, les travaux sur ce site furent la suite logique de ceux effectués en 1982⁵. L'effort a porté sur les structures situées au SE du grand axe du monument.

Le mur du podium a été dégagé presque complètement⁶. Du côté de l'arène, il était en très mauvais état de conservation ; sa hauteur originale n'était nulle part conservée.

Dans le secteur S, nous avons repéré l'accès à un quatrième *carcer* (pl. I), situé dans l'angle formé par le mur du podium et le mur SE de la rampe SO⁷.

³ La date de 15 avant J.-C. ne concerne pas Martigny en particulier, mais le Valais antique tout entier. On aurait pu fêter en hiver 1944/1945 le 2000^e anniversaire de la bataille d'Octodure et de l'entrée de Martigny dans l'Histoire ; nos successeurs pourront célébrer vers 2047 le 2000^e anniversaire de la fondation de la ville de Forum Claudii Vallensium par l'empereur Claude I.

⁴ Au printemps 1983, nous avons terminé la fouille d'un petit secteur de l'*insula* 8 sur la parcelle N° 10642 (Motel des Sports). Nous avons traité de ces fouilles, y compris les compléments de 1983, dans notre précédent rapport (F. Wiblé, AV 1983, pp. 154-157) ; nous n'y reviendrons donc pas. La création d'un vaste parking entre la piscine et la Fondation Pierre Gianadda, sur les parcelles N° 10620, 10621 et 10622, n'a pas entraîné une intervention d'envergure de notre part, du fait que les travaux de terrassement n'ont pas atteint le niveau de destruction des vestiges romains. Sur le tracé des égouts, nous avons pu faire quelques relevés complémentaires de structures attenantes aux thermes publics fouillés en 1974 (cf. F. Wiblé, AV 1975, pp. 132-147). Aucune trouvaille d'importance n'est à signaler. L'emplacement du bassin F du *caldarium* E de ces thermes, dont le niveau d'arase des murs se situe à une altitude plus élevée qu'aux alentours, a été préservé ; ce bassin dont nous savons le bon état de conservation (cf. F. Wiblé, AV 1975, p. 141 et pl. IV, 1-2) pourra donc un jour être fouillé complètement et présenté au public sous un abri protecteur. Ce sera, à l'entrée du parking, la « carte de visite » de la grande promenade archéologique de Martigny, comprenant l'amphithéâtre, les vestiges mis en valeur à l'intérieur et dans les jardins de la Fondation Pierre Gianadda, avec le Musée archéologique, et ce que nous nommons la « Promenade archéologique » dans la région du forum (ancien stade municipal).

⁵ Cf. F. Wiblé, AV 1983, pp. 145-147.

⁶ Nous avons procédé de la même manière, en 1983, pour les structures au SE du grand axe, qu'en 1982 pour celles situées au NO (relevés stratigraphiques, analyse des structures, fouilles d'une bande d'env. 2 m de large au pied du mur de l'arène, etc.). Voir F. Wiblé, AV 1983, p. 145.

⁷ Ce *carcer* et le *carcer* N, construit dans un deuxième temps, sont donc symétriques, comme le sont ceux situés dans le petit axe.

L'entrée, du côté de l'arène, est large de 1,30 m, mesure de laquelle il faut retrancher l'épaisseur des montants de la porte⁸ ; son seuil est constitué d'une dalle de schiste avec une battue du côté extérieur. Ce *carcer* s'ouvrait également sur la rampe SO. Le seuil de cette seconde entrée devait être en bois ; son emplacement ainsi que la tête du mur du podium n'ont pas encore été complètement fouillés, car l'accès au chantier par les engins se faisait, en 1982-1983, par une rampe située au-dessus de la rampe antique. Ce *carcer*, dont les dimensions sont de l'ordre de 3,20 sur 2,50 m et qui, comme le *carcer* situé dans le petit axe, côté SE, est contemporain de la construction de l'amphithéâtre, était, lui aussi, couvert d'une voûte en tuf. Cette dernière n'était pas perpendiculaire, mais parallèle au mur du podium⁹ ; elle soutenait une petite tribune dont l'angle sud, seul élément conservé, avait déjà été repéré en 1981¹⁰. Un petit muret en tuf, large d'env. 32 cm, double, à l'intérieur, le mur du podium ; il témoigne soit d'une étape dans la construction originale, soit d'une réfection, et doit être mis en relation avec la présence de la voûte.

Entre le *carcer* S et le *carcer* SE, le mur du podium présentait, sur une douzaine de mètres de longueur, une reprise de son parement, avec de nombreux moellons de tuf (dont beaucoup étaient d'anciens éléments de colonne taillés en arc de cercle) liés avec un mortier grossier et passablement de limon.

Au N du *carcer* SE, on a constaté une importante réfection du mur du podium dans laquelle furent remployés d'importants blocs taillés en calcaire, rectilignes, pourvus d'un alignement de trous de scellement (pl. II, A). Ces trous oblongs, espacés d'axe en axe d'env. 11 cm, et profonds de 3 cm, se situent sur la face horizontale supérieure de ces blocs ; ils ont donc été recouverts par la maçonnerie du mur. La trouvaille, au pied du mur du podium, d'autres fragments de blocs de calcaire de section semblable, pourvus également de trous de scellement, nous indique que la réfection comportait en tout cas deux rangs de ces blocs¹¹. Ces derniers devaient appartenir, à l'origine, à un monument public pourvu de grandes grilles en fer¹².

Du côté N, la tête du mur du podium a été mise au jour ; elle a été complètement reconstruite à l'époque antique, avec de petites, mais épaisses dalles de calcaire et de schiste (au lieu du tuf original), et se situe dans le

⁸ On a pu observer que la maçonnerie de ses piédroits, comme celle des piédroits de l'entrée du *carcer* SE, qui appartient aussi à la construction originale, avait été coffrée contre un montant de bois ou de pierre. Ces deux entrées ont également la même largeur.

⁹ Cela est certainement dû à la présence de l'accès à ce *carcer* depuis la rampe, du côté NO.

¹⁰ Cf. F. Wiblé, AV 1982, p. 159.

¹¹ Un bloc appartenant au même lot de pierres a été retrouvé le long du mur du podium, à 7 m à l'O du piédroit SO de l'entrée du *carcer* SE ; ce bloc avait été posé là intentionnellement, après la reprise de maçonnerie ; latéralement il était relié au mur par du mortier. Les trous de scellement se trouvaient sur sa face NO, haute de 49 cm. A-t-on utilisé ce bloc comme banc ?

¹² Ce ne sont pas les seuls éléments en emploi constatés à ce jour : nous avons déjà cité des fragments d'une inscription monumentale (F. Wiblé, AV 1983, p. 147). Voir aussi note suivante.

prolongement du parement NO du mur SE de la rampe NE. Cette tête de mur a été coffrée, au NO, sur une largeur de quelque 60 cm depuis son arête ouest, contre le montant d'une porte, probablement.

Le mur SE de la rampe NE n'était que très partiellement conservé ; il ne présentait pas un faux aplomb aussi prononcé que celui qui lui fait face. Au SO, ce mur avait été partiellement démolé lors de la reconstruction de la tête du mur du podium.

La fouille de la rampe NE n'a pas été achevée en 1983 ; nous la présenterons, avec la rampe SO, dans un prochain rapport.

Au pied du mur du podium, à 7 m au N du piédroit NE de l'entrée du *carcer* SE, nous avons retrouvé un bloc de schiste long de 1,50 m, large de 53 cm, haut de 20 cm, présentant une section en arc de cercle. Cet élément couronnait assurément le parapet (*balteus*)¹³ qui s'élevait au-dessus du mur du podium, sur la moitié de sa largeur, du côté de l'arène¹⁴. La hauteur du *balteus* ne peut pas être restituée.

Dans le petit axe du monument, le *carcer* SE a été complètement fouillé (pl. III, A). Son sol était fait d'une maigre couche de mortier ; on l'avait cassé, puis creusé dans le terrain alluvionnaire sous-jacent pour installer au moins six culs d'amphores qui furent remplis de chaux blanche. Contre les fondations du mur NE de ce *carcer* fut creusée une fosse rectangulaire de 0,74 × 0,57 m dont les trois autres bords étaient constitués de petits murets dont les pierres étaient liées à la chaux, coffrés, du côté intérieur, contre des planches larges de 14 cm et épaisses de 3 cm. Profonde d'env. 0,48 m par rapport au niveau du sol, cette fosse contenait encore un peu de chaux (pl. II, B). On ne sait comment interpréter ces dépôts. On pourrait penser qu'ils ont été utilisés pour la construction ou la réfection de murs de l'amphithéâtre, pour la pose d'enduits contre le mur du podium, etc. Leurs dimensions très modestes et leur emplacement ne semblent cependant pas compatibles avec des travaux d'envergure ou de longue durée. Dans la couche cendreuse qui recouvrait le sol du *carcer* et les petites fosses, on a retrouvé 28 monnaies, pour la plupart du Bas-Empire (fin du III^e et IV^e siècles de notre ère) ; ces petites fosses à chaux sont donc bien romaines. Une brèche, de forme plus ou moins circulaire, a été repérée dans la partie supérieure du mur de fond SE du *carcer* ; elle a été faite volontairement, à une époque et pour des raisons que l'on ignore.

Dans le prolongement de la tribune des autorités (*pulvinar*), située au-dessus du *carcer* SE, on a fini de fouiller le couloir voûté. Les murs latéraux de

¹³ En 1979 (cf. F. Wiblé, AV 1980, p. 126), nous pensions avoir retrouvé un élément du parapet en calcaire, large de 20 cm et haut de 50 cm. La découverte de l'élément en schiste, arrondi, dont on voit bien qu'il couronnait une structure et qui correspond parfaitement à la largeur du *balteus* telle que nous avons pu la déterminer en 1982, montre que le bloc de calcaire taillé trouvé en 1979 est certainement à mettre en relation avec une réfection du mur du podium (voir *supra* p. 163) plutôt qu'avec le *balteus*.

¹⁴ Cf. F. Wiblé, AV 1983, p. 147. Un fragment d'un autre bloc en schiste de couronnement du *balteus* a été découvert dans le *carcer* S.

ce couloir butent contre les fondations du mur d'enceinte ; le couloir, à deux niveaux de voûte, n'avait donc pas été prévu dès l'origine, ce qui n'exclut cependant point qu'il soit contemporain de la construction de l'amphithéâtre¹⁵. Ce n'est apparemment que dans un deuxième temps qu'un accès au couloir fut percé dans le mur d'enceinte ; il fallait rattraper une différence de niveau de l'ordre de 1,30 m entre le sol du *pulvinar* et le terrain à l'extérieur du monument. Une sorte d'escalier composé d'assez gros schistes fut aménagé dans l'extrémité SE du couloir qui se trouvait en contrebas de l'entrée¹⁶. Aucun matériel ne nous permet de préciser la datation de cette transformation.

Au cours des fouilles de 1983, nous avons retrouvé quelque 172 monnaies, frappées pour la plupart entre le milieu du III^e siècle et la fin du IV^e siècle de notre ère. Elles se répartissent ainsi : 35 dans le *carcer* SE¹⁷, 16 dans le *carcer* S (notamment dans une couche cendreuse qui recouvrait le sol en mortier de ce local), 65 dans l'arène, dans un rayon de 5 m à partir des piédroits de l'entrée du *carcer* SE, 8 dans l'arène, près du *carcer* S, 22 éparses dans l'arène et 26 dans la rampe d'accès NE.

Conservation et restauration

Ces travaux sont dirigés depuis 1982 par l'architecte Jean-Paul Darbellay et exécutés depuis 1978 par l'entreprise Ulivi Frères. Parallèlement à la restauration du mur du podium, jusqu'à son niveau original¹⁸, au NO du grand axe, les murs SE des rampes d'accès ainsi que le mur du podium situé au SE du grand axe ont été doublés, du côté de la *cavea*, par un mur en béton à large semelle, qui contiendra, à la place du mur romain, la poussée du talus. Dans le petit axe, côté SE, on a refait, en béton, la partie manquante de la voûte du *carcer*, et en éléments de tuf¹⁹, sur lesquels on a coulé du béton, les parties manquantes des voûtes du couloir permettant l'accès au *pulvinar*. L'arc marquant le départ de la voûte, dans le mur de fond SE de la tribune des autorités a également été refait en claveaux de tuf (pl. III, B). Des linteaux de schiste ont été placés au-dessus des entrées des *carceres* NO, N, SE et, dans le mur d'enceinte, du côté SE, au-dessus de l'accès au couloir voûté.

¹⁵ Cf. F. Wiblé, AV 1980, p. 127.

¹⁶ La différence de niveau entre le sol du couloir qui remontait contre les fondations du mur d'enceinte et le seuil était au minimum d'env. 60 cm.

¹⁷ Dans ce chiffre sont comprises les 28 monnaies, déjà citées, trouvées dans la couche cendreuse et 7 autres trouvées dans une couche supérieure, de démolition, ce qui porte à 38 le nombre total des monnaies trouvées dans ce local (3 monnaies déjà découvertes en 1978 : cf. F. Wiblé, AV 1979, p. 65).

¹⁸ C'est-à-dire sur une hauteur d'env. 2,95 m (10 pieds romains), sans le parapet.

¹⁹ Ces éléments de tuf sont moins épais que les éléments originaux. Les voûtes du couloir d'accès au *pulvinar* ont été ainsi refaites, parce qu'elles se voient très distinctement depuis l'arène, ce qui n'est pas le cas de la voûte du *carcer*.

B. Jardins de la Fondation Pierre Gianadda («*téménos*»)

Dans le cadre de l'aménagement de ses jardins et pour prolonger en quelque sorte l'exposition archéologique qu'abrite le Musée, la Fondation Pierre Gianadda a demandé à l'Etat du Valais, par son Service des Monuments historiques et Recherches archéologiques, de mettre en valeur quelques ruines antiques dans son terrain.

Nous avons commencé par dégager en automne 1982²⁰ une partie du mur d'enceinte SO du vaste complexe que nous nommons «*téménos*» (vaste enclos sacré). Nous en connaissons l'existence, car un tronçon en avait déjà été découvert en 1974²¹, en bordure de l'excavation pour la construction d'une école qui se situe à une douzaine de mètres du Musée.

Nous croyions devoir en rester là quand, à l'occasion du déplacement d'un poteau électrique, notre attention fut attirée par la mise au jour d'une partie d'un bassin chauffé [K]: le poteau reposait directement sur son sol. Nous avons commencé à dégager ce bassin et, petit à petit, par étapes, avons fouillé différents locaux situés dans son prolongement, du côté SO.

Les vestiges découverts en 1983 ont été, pour une part, restaurés, afin qu'ils puissent être conservés à l'air libre (mur d'enceinte SO et structure sous-jacente [Z], salle à moitié chauffée par hypocauste [M] et partie d'un grand local de chauffe [L2]) et, pour une autre part, protégés par une construction moderne s'intégrant parfaitement à l'architecture du Musée et de ses annexes (bassin chauffé [K] et partie du local de chauffe, avec ses foyers en molasse [L1]).

En 1983, nous n'avions pu pousser nos investigations au NE du bassin chauffé, car ce dernier se trouvait en limite de propriété. Le *caldarium* [O], dont le bassin était une annexe, s'étendait au NE, sous deux propriétés voisines, dont la limite commune, d'axe SO/NE, se situait, grosso modo, dans le prolongement du petit axe du bassin. Au début de 1984, les jardins de la Fondation ont pu être étendus à une propriété voisine²². Nous avons ainsi pu ouvrir quelques sondages au NE du bassin chauffé et même dégager deux bassins du *frigidarium* [R] et [S]²³, en excellent état de conservation.

²⁰ Nous n'avons pas mentionné ces travaux dans notre précédent rapport, car ils n'en étaient qu'à leur tout début en 1982.

²¹ Cette découverte n'a pas été mentionnée dans notre rapport sur les fouilles de 1974. Une erreur de calcul inexplicable nous avait fait situer ce mur, jusqu'en 1982, à env. 7 m plus au SO qu'en réalité.

²² Au début de 1983 (cf. F. Wiblé, AS 1983, p. 59) était programmée une fouille d'env. 1200 m² sur cette parcelle, son propriétaire d'alors ayant mis à l'enquête le projet de construction d'un petit immeuble et d'un garage souterrain. Ce projet fut abandonné et le terrain acquis, par voie d'échange, par la commune de Martigny. Il s'agit de la parcelle située au N du bassin.

²³ Le bassin [S] n'a été, à l'heure où nous écrivons, que partiellement fouillé, mais son plan et ses agencements intérieurs nous sont connus.

Dans la présentation sommaire de ces fouilles qui suit, nous tiendrons compte des découvertes du printemps 1984. Nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité de faire tous les sondages et repérages souhaitables, car nous avons à tenir compte de l'aménagement des jardins qui, de plus, avançait parallèlement à nos recherches.

Situation et fouilles antérieures (fig. 1)

Le « *téménos* » se situe en périphérie de la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium*, à env. 400 m au SSO du forum. C'est un vaste complexe de 85 m de largeur sur une longueur inconnue, mais supérieure à 136 m.

Avant les fouilles de 1983, nous en connaissions²⁴ :

- au SE, le portique monumental double [G], avec une entrée, découvert en 1908 ; ce portique bordait certainement la route menant au col du Grand-Saint-Bernard,
- son angle E, repéré en 1976,
- dans son secteur E, des entrepôts [H], partiellement mis au jour en 1973, accolés au mur d'enceinte,
- dans son secteur O, un temple indigène [A], actuellement au centre du Musée, et quelques structures annexes [B à E], fouillés en 1976-1978,
- un petit tronçon de son mur d'enceinte NO, repéré en 1974.

Le temple indigène a été construit au I^{er} siècle avant J.-C., avant la conquête romaine que l'on situe généralement en 15 avant notre ère. Il était dédié (entre autres ?) à une divinité indigène assimilée par les Romains à leur Mercure. Les murs d'enceinte, le portique double et les entrepôts ont été construits à l'époque de Claude I (41-54 après J.-C.), fondateur de la nouvelle ville de *Forum Claudii Vallensium*. Divers remaniements, aménagements et reconstructions (*cella* du temple, dans les entrepôts et le portique double, etc.) sont postérieurs. Le temple — et donc le « *téménos* » — n'a pas été abandonné, d'après le témoignage des monnaies, avant l'extrême fin du IV^e siècle de notre ère.

²⁴ L'état de la question sur les fouilles du « *téménos* », au printemps 1983, est présenté dans F. Wiblé, AS 1983 ; on y trouvera la bibliographie des fouilles antérieures. Les découvertes de 1983 sont mentionnées dans la Chronique archéologique de l'*Annuaire de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie* 67, 1984, pp. 219-220. Deux travaux récents traitent du « *téménos* » dans son ensemble : F. Wiblé, Musée 1983, pp. 207-237 (avec un chapitre sur les fouilles de 1983, pp. 329-331) et F. Wiblé, Considérations sur l'urbanisme de *Forum Claudii Vallensium* (Martigny, Valais, Suisse), *Actes du Colloque 1984 « Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines »*, numéro spécial de la revue *Caesarodunum*, Tours, à paraître (avec prise en considération des fouilles de 1984). Voir aussi : A. Geiser et F. Wiblé, Monnaies du site de Martigny, Les Monnaies du temple indigène jusqu'à l'époque de Claude (A. G.) et Les Monnaies du sanctuaire indigène et celles des autres secteurs de la ville romaine (F. W.), *Archéologie suisse* 6, 1983, 2, pp. 68-77 ; V. Vodoz, Les Fibules du sanctuaire indigène de Martigny, *ibid.*, pp. 78-81.

1. Le mur d'enceinte sud-ouest et ses alentours immédiats (pl. IV)

En 1982-1983, nous avons dégagé ce mur sur une longueur d'env. 65 m ; il nous est ainsi connu actuellement sur plus de 87 m. Sur sa retranche de fondation, il est tout d'abord élevé sur une largeur d'env. 70 à 75 cm jusqu'à un premier niveau de réglage au-dessus duquel il n'est large que d'env. 60 cm, c'est-à-dire de deux pieds romains (ressaut, de chaque côté, de quelques centimètres). Ce mur est de très belle facture (pl. V, A). L'emploi de nombreux boulets cassés dans ses parements est caractéristique, à Martigny, de l'époque de Claude. Une brèche d'env. 2,50 m de longueur témoigne, peut-être, de l'aménagement secondaire d'une entrée. Un petit massif de maçonnerie d'env. 0,90 × 0,60 m a été construit contre son parement intérieur ; sa fonction est inconnue.

Aucune autre structure n'était accolée au tronçon du mur d'enceinte découvert en 1982-1983. Un petit fossé, longeant le mur à env. 1 m de sa face extérieure, a été repéré, dans des sondages, à l'extrémité SE du mur dégagé et près de l'entrée secondaire supposée ; du côté NO, près de la limite de nos fouilles, ce fossé n'apparaissait pas²⁵. Un autre petit fossé, rempli de la couche de démolition, a été repéré, du côté intérieur, à env. 1 m du mur d'enceinte. Le long du mur, côté NE, dans un secteur situé approximativement dans le prolongement des structures découvertes au centre du « *téménos* » en 1983 [K] à [N], la surface du terrain était recouverte par l'enduit d'un grand pan d'un mur parallèle, tombé en un bloc, face SO contre terre. Dans une tranchée perpendiculaire au mur d'enceinte, on remarquait encore les pierres, de chant, du parement SO du mur tombé, dont les fondations n'ont pas été retrouvées. Le mur était distant de plus de 7,80 m²⁶ du mur d'enceinte, son élévation était considérable : on peut l'estimer à plus de 7,50 m, car l'enduit tombé avait recouvert très uniformément le terrain, jusqu'au mur d'enceinte.

Dans la même tranchée, on a découvert deux empierrements superposés²⁷, d'époque romaine, au-dessus de couches de sable, de limon et de gravier, témoignant de l'inondation, probablement à plusieurs reprises, de ce secteur ; ces couches recouvraient elles-mêmes un empierrement plus ancien, composé de petits schistes et de petits boulets, qui, d'après son niveau, pourrait être préromain. Aucune limite claire n'en a été repérée. La trouvaille de cinq monnaies gauloises et de deux monnaies républicaines (1 as et ½ as)

²⁵ En 1973, nous avons mis en évidence un fossé (ou une fosse) au NE des entrepôts, (I), comblé, lui, *avant* la construction du mur d'enceinte. Cf. F. Wiblé, AS 1983, p. 59.

²⁶ Distance mesurée entre le mur d'enceinte et l'extrémité nord-est du sondage.

²⁷ L'empierrement le plus tardif était composé de schistes dont certains avaient des dimensions assez importantes (jusqu'à 55 cm de longueur) ; celui qui le précédait immédiatement était composé de petits schistes et de boulets. Ces deux empierrements s'étendaient, du côté SO, jusqu'à env. 2,70 m au NE du mur d'enceinte.

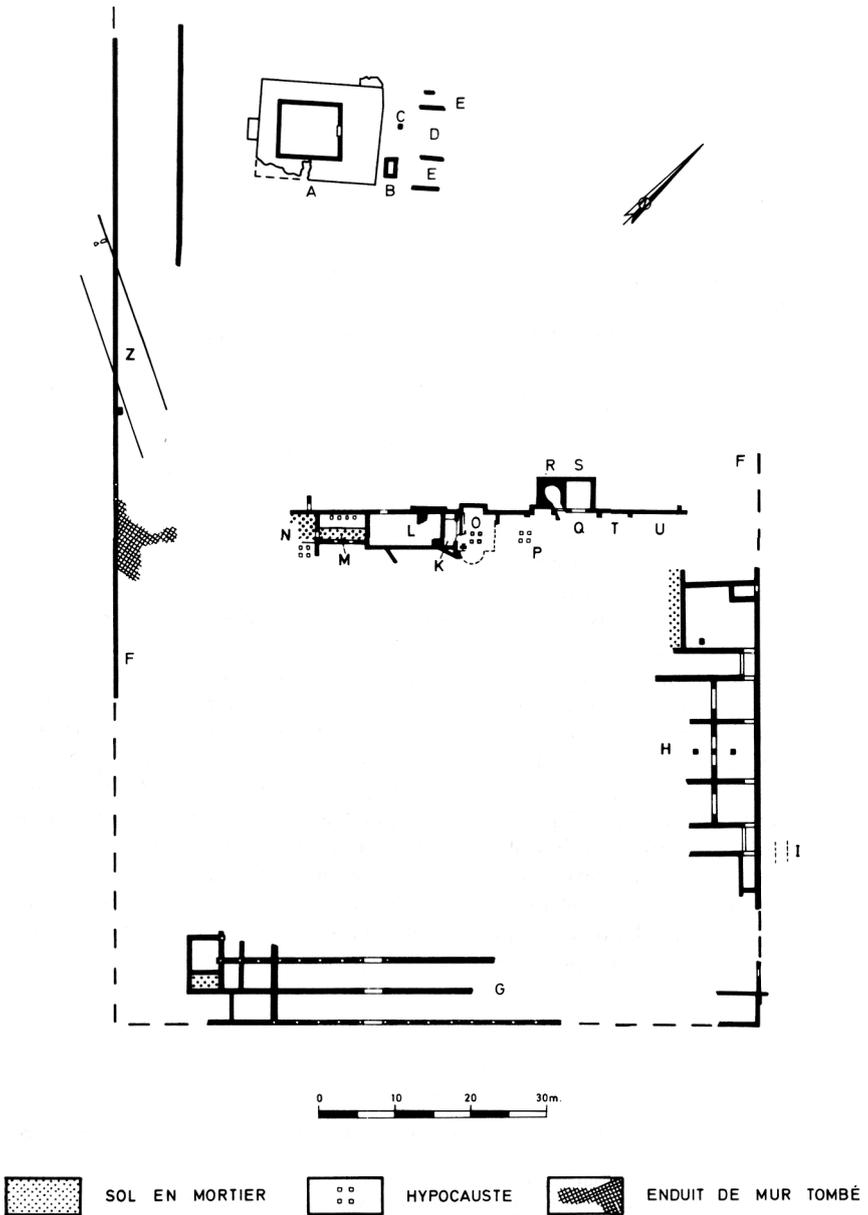


Fig. 1. — Martigny, « téménos ».
Plan d'ensemble, éch. 1: 1000. Pour les légendes, se rapporter au texte.

trouvées, avec un peu de matériel d'époque romaine précoce²⁸, au niveau ou légèrement au-dessus de l'empierrement inférieur, témoigne de l'ancienneté de l'occupation dans ce secteur.

Sous la partie NO du mur d'enceinte dégagé, on a mis au jour la structure [Z] oblique par rapport à son axe, que ce mur avait oblitérée (pl. IV). Il s'agit d'un empierrement large de 5 m, dont la longueur est inconnue, mais supérieure à 36,40 m²⁹. Ses bords sont constitués de petites dalles de schiste superposées, soigneusement appareillées, encadrant un blocage constitué de boulets de rivière et de schistes (pl. V, A).

Des soubassements en pierres sèches, bordés par des dalles ou des dalles de schiste superposées, ont été établis, dans les pays alpins, dès l'époque préhistorique. On peut citer notamment le soubassement triangulaire du dolmen MVI du site du Petit-Chasseur I à Sion, du Néolithique récent³⁰.

La partie supérieure originale de l'empierrement [Z] n'a pas été conservée ; la hauteur maximale constatée de son bord était de 22 cm. Sa construction est semblable à celle du podium du temple indigène [A] situé au centre du Musée, dont les bords sont toutefois constitués de plus grandes dalles de schiste (pl. V, C). Cet empierrement pourrait donc être lui aussi préromain ; il est en tout cas antérieur à l'époque de Claude. On n'en peut pas restituer le plan. Un sondage nous a montré qu'il ne se prolongeait pas, à l'E, jusqu'à 3,10 m de la dernière pierre repérée de son bord S. Près de l'extrémité O dégagée de l'empierrement, on n'a retrouvé que fort peu de pierres de son blocage, à tel point qu'aucune n'apparaît dans un profil relevé dans ce secteur. En revanche on a retrouvé deux grandes et épaisses dalles de schiste (la plus grande a des dimensions de l'ordre de 0,85 × 0,30 m) qui semblent former un alignement perpendiculaire à l'axe de l'empierrement (pl. V, B). Ces dalles pouvaient certainement supporter une superstructure plus importante que les bords. Marquaient-elles l'emplacement d'une entrée, par exemple ?

Après avoir subi les effets d'une ou de plusieurs inondations, qui ont complètement perturbé toute la partie inférieure de la stratigraphie du site, probablement au début de l'époque romaine, cette structure dut être abandonnée ; c'est en effet pour cette raison, peut-être, que les architectes de l'époque de Claude, lorsqu'ils firent construire l'enceinte du « *téménos* », ne l'y intégrèrent pas, alors qu'ils en auraient certainement eu la possibilité³¹.

²⁸ On peut dater ce matériel de la fin du I^{er} siècle avant et du premier tiers du I^{er} siècle après J.-C.

²⁹ Cette distance mesurée sur le plan est la longueur maximale actuellement restituable de l'empierrement, en tenant compte de tous les compléments de fouilles que nous avons exécutés. Les distances inférieures, indiquées dans des publications antérieures, sont à rectifier.

³⁰ Cf. O.-J. Bocksbarger, Le Dolmen MVI, Le Site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) 1 et 2, Cahiers d'archéologie romande 6 et 7, Lausanne 1976, 2 volumes publiés par Alain Gallay.

³¹ Aucune trace de construction n'a été reconnue à ce jour au SO du « *téménos* ».

Avant de nouvelles inondations, une couche de démolition romaine couvrait l'empierrement. Directement sur ce dernier, on a découvert une monnaie gauloise, mais aussi des monnaies du Haut et du Bas-Empire. On peut cependant noter, bien qu'ils aient été trouvés en association avec du matériel d'époque romaine, la découverte, à proximité immédiate de l'empierrement, de deux tessons de céramique dite campanienne et d'un autre fragment de coupe à engobe rouge-orange, d'importation également, céramique qui apparaît généralement dans des horizons du milieu du I^{er} siècle avant J.-C.³². Ce sont les seuls tessons de ce type identifiés à Martigny depuis la reprise des fouilles en 1973 ; ils témoignent donc de l'ancienneté de cette structure.

Il ne nous est pas possible actuellement de déterminer la fonction de l'empierrement [Z], d'autant plus que nous n'en connaissons ni les dimensions originales, ni la partie supérieure. La petitesse des dalles de ses bords nous fait supposer qu'il ne devait pas s'élever bien haut. Un sondage perpendiculaire à son axe nous a montré que ses bords et son blocage reposaient directement sur une couche de limon recouvrant des alluvions naturelles. Les pierres de ce blocage, entre lesquelles il y avait passablement de limon, n'ont pas été déposées par lits successifs, mais jetées là sans ordre. Aucune trace d'une armature en bois n'a été mise en évidence ; il ne s'agit donc vraisemblablement pas du soubassement d'un rempart (du genre *murus gallicus*)³³. Les bords en dalles de schiste ont peut-être servi d'appui à des sablières basses (poutres en bois disposées horizontalement) soutenant un plancher couvrant la structure. On pourrait par là tenter d'expliquer le fait que l'on n'a retrouvé, en surface de l'empierrement, aucune fosse, aucun foyer, aucun agencement de pierres de calage de poteau. Cette absence n'est, à notre avis, pas significative, puisque nous ignorons tout de l'élévation de cette structure.

L'hypothèse d'une construction à caractère d'habitation a été évoquée³⁴. On en connaît, de grandes dimensions, de l'époque de la Tène, notamment à Manching, en Bavière (40 × 6 m), où elles forment des « îlots » régulièrement disposés, séparés par d'étroites ruelles³⁵. La comparaison est cependant très aléatoire dans la mesure où on ne connaît pas les dimensions de l'empierrement [Z] ; de plus cette structure est apparemment isolée³⁶. L'absence de mobilier, céramique et autre, que l'on devrait retrouver à proximité d'un habitat, n'est pas déterminante, puisque le site fut ravagé par des inondations qui ont très bien pu l'emporter au loin.

³² Selon Gilbert Kaenel, ces trois tessons doivent provenir d'ateliers de la plaine padane. Pour la céramique dite campanienne trouvée en Valais, voir G. Kaenel, Saint-Triphon (Ollon, Vaud), Frontière de la civilisation alpine à la fin de la Tène (I^{er} s. av. J.-C.), *Bulletin d'études préhistoriques alpines* XV, Aoste 1983, pp. 141-154, notamment pp. 145-146.

³³ Dans les fortifications de ce type, larges en général de 3 à 3,50 m, exceptionnellement de 5 m, l'armature en bois repose normalement directement sur le substrat.

³⁴ Cf. F. Wiblé, Musée 1983, p. 329.

³⁵ Cf. F. Schubert, Manching IV, *Vorbericht über die Ausgrabungen in den Jahren 1965 bis 1967*, *Germania* 50, 1972, pp. 110-121.

³⁶ On peut noter ici qu'aucun fossé (de drainage par exemple) n'a été retrouvé de part et d'autre de l'empierrement.

Cet empiérement, bien que situé à proximité du temple indigène, n'avait pas forcément un caractère sacré, puisqu'il ne fut pas compris dans l'enceinte du « *téménos* » : au début de l'époque romaine, en effet, on avait soin de respecter, dans la mesure du possible, les anciens lieux de culte indigènes. Cette remarque n'est toutefois pas valable si l'on admet que la structure avait été abandonnée avant l'époque de Claude (voir *supra*). Nous ne pensons pas qu'il faille voir dans cet empiérement une chaussée. Ses bords ne sont apparemment pas assez solides. Était-ce « tout simplement » une sorte de limite ? On n'en comprendrait alors pas la largeur.

Seules des fouilles complémentaires, qui ne sont pas envisageables à brève échéance, pourront peut-être nous aider à résoudre ce problème.

2. Les thermes et quelques annexes (pl. XIII)

Situé au centre du « *téménos* », ce complexe n'a pas pu être fouillé complètement, car il s'étend en bonne partie sous une propriété toujours privée ; de plus, nous devons tenir compte des projets d'aménagement des jardins de la Fondation et de l'avance des travaux. Néanmoins, les parties constitutives principales de toute installation de caractère thermal ont été reconnues, à savoir : le *caldarium* [O], le *tepidarium* [P] et le *frigidarium* [Q].

Tous les locaux reconnus s'appuient contre un grand mur SO/NE construit en plusieurs étapes, partiellement démolit et reconstruit à l'occasion d'aménagements ultérieurs (bassin, etc.) (pl. X, A). C'est le mur 1-3-5 ; il a été repéré sur une longueur de 52 m. Du côté NE, il allait assurément buter contre le mur d'enceinte ; les annexes NO des entrepôts [H] s'étendaient certainement jusqu'à l'angle formé par les deux murs. Du côté SO, par contre, il ne se prolongeait pas jusqu'à l'autre mur d'enceinte : il n'apparaissait pas dans un sondage ouvert, dans son axe, à 6 m de ce dernier. Il devait ainsi se raccorder à un mur perpendiculaire, dont on a repéré un grand pan tombé le long de l'enceinte (voir *supra* p. 168). Ce mur, parallèle au mur d'enceinte, à plus de 7,80 m du côté NE, comme nous l'avons vu, ne s'étendait apparemment pas au NO de sa jonction supposée avec le grand mur 1-3-5³⁷. La présence d'assez nombreux boulets dans son parement pourrait faire remonter sa construction à l'époque de Claude.

La plus ancienne partie du grand mur 1-3-5 repérée est le mur 1 qui borde au NO le local [N]. Ce mur est lié au mur 2, perpendiculaire, long d'env. 4,26 m³⁸, qui limite au NE le même local. Ces deux murs de très belle facture

³⁷ En effet l'enduit du mur tombé n'a été repéré, le long du mur d'enceinte, que jusqu'à quelques décimètres au-delà du prolongement du parement NO du grand mur 1-3-5.

³⁸ Dans le prolongement, côté SE, du mur 2, à l'emplacement de la maçonnerie 2A, il y avait peut-être une ouverture, bouchée par la suite, mais avant l'aménagement du *praefurnium* P3. L'absence de moellons de tuf dans la tête SE du mur 2 est un indice de l'existence d'une ouverture : la tête du mur 2 devait être coulée contre le montant de cette dernière. Du fait de remaniements successifs et de la chaleur du foyer, tout le secteur était en mauvais état de conservation. Le passage S2 a été créé bien plus tard, lors de la transformation de la salle [M].

présentent en parement beaucoup de boulets cassés, quelques boulets et quelques schistes, formant un appareil caractéristique de l'époque de Claude ; le chaînage d'angle est constitué de moellons de tuf. Ces murs sont construits directement sur le terrain naturel. Le peu de matériel trouvé dans les couches inférieures butant contre le mur 1 peut être daté de la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère ; rien ne nous empêche donc d'admettre qu'il est contemporain du mur d'enceinte, du portique monumental et des entrepôts, donc de l'époque de Claude.

Appuyé contre l'angle des murs 1 et 2, le mur 3, long d'env. 37,15 m, fut construit au-dessus d'une couche de tout-venant déposée sur le terrain naturel. Il est lié au mur 4, en retour d'équerre, côté SE ; ces deux murs forment l'angle N du futur *frigidarium* [Q]. Ces murs sont également de très belle facture, mais leurs parements présentent beaucoup de petits moellons de schiste ; le chaînage d'angle est également constitué de moellons taillés de tuf. Ils ont été construits très peu de temps après les murs 1 et 2, peut-être à l'époque de Claude, en tout cas au cours du troisième quart du I^{er} siècle de notre ère³⁹.

De l'angle des murs 3 et 4, et jusqu'au mur d'enceinte NE probablement, fut construit, apparemment en une seule étape, le mur 5 dans l'axe des murs 1 et 3, avec un retour d'équerre (mur 6) séparant les espaces [T] et [U]. Les murs 5 et 6 sont de moins bonne facture que les autres ; leur datation ne peut être précisée, car ils n'ont été repérés que dans des sondages exigus. Le mur 5 a apparemment été remanié à plusieurs reprises.

Les thermes

La construction de ces thermes semble remonter, d'après le matériel céramique, à l'époque flavienne (dernier tiers du I^{er} siècle de notre ère). On n'en connaît, à quelques exceptions près, que l'état dernier ; il est certain qu'ils ont subi, à diverses reprises, d'importants remaniements dont nous ne pouvons pas juger de l'ampleur, car il aurait fallu pour cela démonter certaines structures bien conservées. De plus nous n'avons fouillé qu'une petite partie de ce complexe. Nous ne pouvons donc affirmer que ces thermes, tels que nous allons les décrire sommairement, sont de l'époque flavienne. En fait, seul le premier état du local de chauffe [L1] a pu être ainsi daté. Les thermes ont fonctionné en tout cas jusqu'au milieu du III^e siècle après J.-C. Les plus tardives des rares monnaies retrouvées en couche ont été frappées à l'effigie de Gordien III (238-244 après J.-C.). Aucun tesson que l'on pourrait actuellement dater plus tardivement n'a été retrouvé sous les couches de démolition du local de chauffe [L1-2]. Le site dans son ensemble a été fréquenté jusqu'au milieu du IV^e siècle de notre ère, en tout cas, au témoignage du matériel recueilli dans les couches de démolition.

³⁹ Une ouverture avec un seuil en tuf de 90 cm de long, haut de 16 cm, a peut-être été aménagée à cette époque dans le mur 3, à env. 86 cm au NE de l'angle des murs 1 et 2.

Nous nous attacherons donc à décrire brièvement les différentes structures mises au jour en mentionnant les transformations dont nous pouvons proposer une explication.

Les locaux [L 1] (local de chauffe), [O] et [K] (*caldarium*), [P] (*tepidarium*) et [Q] (*frigidarium*) ont été créés en même temps ; les murs construits pour les installer présentent les mêmes caractéristiques et des chaînages d'angle en moellons de tuf⁴⁰. On ne saurait affirmer que le bassin [S] du *frigidarium* fut aménagé en même temps, car ses murs sont plus larges, le mortier utilisé différent, etc.

Le local de chauffe [L 1] (pl. VI, A et B), d'env. 4,30 × 3,55 m⁴¹, possède un long *praefurnium* (foyer P1) central, dont les bords et la couverture sont en gros blocs de molasse qui ont bien souffert de l'action du feu. Dans l'angle N du local était aménagé un autre foyer (T), perpendiculaire, relié au *praefurnium* central. C'est la *testudo*, foyer sur lequel on faisait chauffer l'eau qui alimentait les bassins du *caldarium*, notamment la petite « baignoire » du bassin [K]. Dans des entailles creusées dans la partie supérieure de ses blocs latéraux, en molasse, reposaient des barres (en fer certainement) qui soutenaient une chaudière en métal dont rien n'a été conservé.

D'importants massifs de maçonnerie M 1 - M 2 et M 3 ont été édifiés dans un deuxième temps aux angles O et E du local de chauffe. L'accès S 7 au local, dont le seuil en bois était long de 1,64 m⁴², fut aménagé dans la partie SE du mur 7. Les déchets de chauffe (cendres et bois calciné mélangés à du limon brûlé, surtout) étaient éparpillés dans l'espace apparemment non construit, situé entre les murs 2 et 7.

Par la suite, au II^e siècle, le local de chauffe fut agrandi d'env. 5,30 m du côté SO (espace L 2), par la construction des murs 24 et 25. La retranche des fondations du mur 24 se situe grosso modo à 1 m au-dessus de celle des murs de l'état précédent. Le mur 7 fut arasé. L'accès au nouveau local de chauffe [L 1-2] pouvait se faire en deux endroits : du côté NO, par l'entrée S 3, dont le seuil en bois était long de 1,14 m, aménagée là lors de la création du local [L 1] et, du côté SE, par l'entrée S 24, plus large, dont le seuil était long de 1,81 m. Les déchets de chauffe furent accumulés dans la partie SO du local et dispersés aux alentours, notamment à proximité des accès. Du fait du dépôt de ces déchets de chauffe, le niveau du sol s'éleva considérablement, mais il accusait une forte pente SO/NE, car le niveau du foyer restait évidemment

⁴⁰ Les murs 7 à 20 appartiennent à cette étape ; le mur 3 fut alors arasé sur une bonne partie de son élévation, puis reconstruit (maçonnerie 3A), sauf près de l'angle O du *tepidarium* [P] et à l'angle N du *frigidarium* [Q].

⁴¹ Les dimensions des locaux que nous indiquons, sont comptées de mur à mur, sans tenir compte d'éventuelles couches d'enduits, de la présence de *tubuli* (tuyaux de chauffage), etc.

⁴² Sauf indication contraire, nous donnons les mesures hors tout des éléments (en bois ou en pierre) constituant les seuils, conservés ou non. A la longueur, il faut donc retrancher la profondeur des éventuels encastres latéraux dans la maçonnerie, que l'on ne peut pas toujours déterminer, ainsi que l'épaisseur des montants, qui est presque toujours inconnue.

constant. Un accès direct à la partie supérieure des foyers P1 et T du local [L1] fut aménagé par-dessus le seuil S7 abandonné, le long du seuil S24 et de la partie SO du mur 8. Ce « terre-plein », constitué de couches de déchets de chauffe, était bordé, au NO, par des dalles verticales de schiste, jusqu'au foyer P1. Son niveau supérieur, apparemment marqué par quelques grosses pierres près du seuil S24, devait être à peu près horizontal. Cette structure a malheureusement été presque complètement détruite à une époque indéterminée, postérieure à l'abandon du site, par une fosse qui fut remplie de pierres⁴³.

On a repéré, traversant le local [L2] du SE au NNO, une canalisation, postérieure à l'agrandissement du local de chauffe ; son fond est constitué de tuiles plates à rebord (*tegulae*), ses bords maçonnés et recouverts de dalles liées au mortier au tuileau. Cette canalisation d'env. 26 × 26 cm de section, semble récolter les eaux pluviales d'une structure située au SE du local (murs 26 à 28) ; elle a en effet son origine entre les murs 26 et 27. Sous le local [L2], elle fut détruite, à l'époque romaine encore ; des couches de déchets de chauffe remplissaient son fossé de « pillage ».

Non loin de l'endroit où cette canalisation prend naissance, le mur oblique 29, tardif, bordait l'accès au local de chauffe ; ce mur avait oblitéré la structure délimitée par les murs 26-27-28 et fut lui-même arasé, probablement lorsque l'on boucha le seuil S24.

Au moment où l'on construisit l'hypocauste dans la salle [M], on aménagea dans le mur 25, près de l'angle O du local [L2], un canal de chauffe P2 aux bords constitués de pilettes d'hypocauste entières ou fragmentaires, surmonté d'un bloc de molasse (pl. VI, C). Dans ce secteur, le mur 25 a dû être complètement repris (25 A). Aucun agencement du foyer n'a été repéré dans l'angle O du local [L2], devant la bouche à chaleur : le feu était fait à même le sol du local, dont on avait dû considérablement abaisser le niveau dans ce secteur.

A une époque indéterminée, mais tardive, le seuil S24 fut surélevé, peut-être bouché, par de la maçonnerie (cf. 24 A) ; il en va apparemment de même du seuil S3 (cf. 3 E).

Dans son dernier état donc, le sol du local [L1-2] présentait de fortes déclivités : les points les plus hauts se situaient dans l'angle S du local [L2], les plus bas, dans l'angle O (cf. P2) et devant le *praefurnium* P1.

Le *caldarium* [O] (pl. VIII, A) avait des dimensions de l'ordre de 4,80 × 4,80 m⁴⁴, sans compter, ni le bassin [K], ni le bassin en hémicycle, ni sa petite exèdre NO. Le sol de la partie centrale du *caldarium*, en dalles de schiste et d'ardoise à l'époque romaine (ce sol est complètement effondré et les dalles, dont on distingue les empreintes, ont été récupérées), se situait à un niveau

⁴³ Nous rencontrons assez fréquemment ce genre de perturbations ; nous les nommons « trous de pierres ». Les paysans de l'ancien temps creusaient ces fosses et y jetaient les pierres qui les gênaient dans leur travail.

⁴⁴ Mesures comptées du mur 3A au mur 12 et du mur 11 au mur 16.

inférieur d'env. 20 cm à celui du bassin [K] et du bassin en hémicycle : la salle était construite sur hypocauste⁴⁵ et chauffée à partir du *praefurnium* P 1. La plupart de ses murs étaient « tapissés » de *tubuli* (petits tuyaux de cheminées en terre cuite).

On accédait aux bassins en franchissant d'étroits murets (m 1 et m 2) flanqués latéralement par des banquettes d'inégale largeur (B 1, B 2, B 4 et B 5). Des dalles et des dallettes recouvraient le sommet des murets et des banquettes⁴⁶ et étaient plaquées contre leurs faces. Les banquettes étaient hautes d'une cinquantaine de cm du côté du *caldarium*, d'une trentaine de cm du côté des bassins. Le muret s'élevait au minimum à 57 cm au-dessus des banquettes⁴⁷. Vu leur hauteur, des marches intermédiaires devaient reposer, à des endroits indéterminés, sur les banquettes et peut-être aussi sur le sol du *caldarium* pour faciliter l'accès aux bassins.

Le bassin rectangulaire [K] (pl. VI, A et VII, A) a des dimensions de l'ordre de 2,95 × 1,40 m de dalle à dalle⁴⁸, non comprise la petite « baignoire » aménagée dans sa partie NO. Son sol et ses parois étaient revêtus de dalles de schiste et de calcaire. Les dalles verticales étaient retenues par des tenons en fer en forme de T. Ce bassin était directement chauffé par le *praefurnium* P 1 et son eau par la *testudo* T. Il présente une petite annexe, au NO, sorte de « baignoire » (pl. VII, B) de 1,02 × 0,50 m (dimensions intérieures) dont le sol, en carreaux de terre cuite de 20 cm de côté (pilettes d'hypocauste) se situait env. 20 cm plus bas que les dalles du bassin. Les parois de cette « baignoire » étaient recouvertes de mortier au tuileau. On ignore l'élévation originale du galandage, en mortier au tuileau également, qui séparait ces deux structures (il s'élevait au minimum à 30 cm au-dessus du sol du bassin).

La fonction de cette petite « baignoire », très bien chauffée (la présence sur deux de ses côtés, de *tubuli* en témoigne) n'est pas claire, nous y reviendrons dans nos conclusions. On ne saurait affirmer que le bassin en hémicycle SE était également chauffé par hypocauste. Le fait que le muret m 2, flanqué de ses deux banquettes B 4 et B 5, reposait sur des pilettes plaide cependant en faveur de cette hypothèse⁴⁹. Ses parois et son sol étaient dallés.

Nous n'avons repéré que le départ de l'arc de l'hémicycle sur une longueur d'env. 80 cm, ce qui est trop peu pour déterminer avec précision son rayon et son foyer. On peut estimer, connaissant l'amour qu'avaient les Romains pour la symétrie, que le diamètre de l'hémicycle est égal à la

⁴⁵ Fonctionnement d'un hypocauste : cf. F. Wiblé, AV 1975, p. 136, note 9, et F. Wiblé, Musée 1983, p. 261.

⁴⁶ On ne peut affirmer que des dallettes recouvraient le sommet des murets bien que cela soit fort probable.

⁴⁷ Les mesures de hauteur indiquées ici concernent les banquettes B 1 et B 2 ainsi que le muret m 1. Les banquettes B 4 et B 5 ainsi que le muret m 2 devaient s'élever à des hauteurs semblables.

⁴⁸ 3,40 × 1,60 m de mur à mur.

⁴⁹ Notons ici que le bassin en hémicycle du *caldarium* des thermes de l'*insula* 2 n'était pas chauffé par hypocauste. Cf. F. Wiblé, Nouvelles découvertes à Martigny, *Forum Claudii Vallensium*, *Archéologie suisse* 5, 1982, 1, p. 10.

longueur de l'exèdre qui lui fait face (env. 2,70 m sans les enduits, ni les *tubuli*). On peut donc raisonnablement penser que l'hémicycle avait un rayon intérieur, revêtements non compris, d'env. 1,35 m.

Dans l'angle O de la partie centrale du *caldarium*, dans le prolongement du muret m 1, était aménagée une petite banquette (B 3). Les personnes qui s'y asseyaient devaient avoir le dos bien au chaud.

L'exèdre NO, d'env. 2,70 × 1 m, est trop étroite (il faut retrancher à sa largeur l'épaisseur des enduits et des *tubuli*, soit une bonne vingtaine de cm) pour qu'on puisse supposer qu'un bassin y avait été installé. Pour la créer, il avait fallu araser le mur 3 et construire, en saillie dans cette façade, les murs 13, 14 et 15. Des *tubuli* étaient disposés contre les trois murs de l'exèdre.

Il n'y a apparemment pas eu de bassin symétrique au bassin [K] dans la partie NE du *caldarium*, en tout cas pas dans un premier état : un passage large de 70 cm fut d'abord aménagé entre le *caldarium* et le *tepidarium* [P] le long du mur 3. Cette ouverture, dont le seuil se trouvait à env. 22 cm sous le niveau du sol du *caldarium* dans son dernier état⁵⁰, a été obturée par la suite ; des *tubuli* ont même été plaqués contre son bouchage. A l'extérieur du *caldarium*, du côté sud, la fonction du mur 9, au SE de sa jonction avec le mur 12, n'est pas claire. Cette fonction n'était peut-être pas très importante, car, tardivement il est vrai, le mur 9 fut partiellement arasé ; on construisit la maçonnerie 30 pour, semble-t-il, renforcer l'angle sud du *caldarium*.

Le *tepidarium* [P] est très mal connu. Long de 7,60 m, il possède une exèdre au NO d'env. 2,35 × 0,95 m au maximum, près de son angle nord. Comme pour l'exèdre du *caldarium*, il est très peu probable qu'elle ait abrité un bassin. La base adossée au mur 3, près de l'exèdre, marque une partition de la salle^{50 bis}. Cette salle était chauffée par hypocauste, depuis le *caldarium* vraisemblablement, à moins que l'on postule l'existence d'une autre source de chaleur que le *praefurnium* P 1 ; on a retrouvé des *tubuli* le long du mur 3 et dans l'angle N de l'exèdre. L'angle N du *tepidarium* a subi des modifications lors de la création du bassin [R], modifications qui n'ont semble-t-il pas entraîné de grands bouleversements dans sa disposition interne.

Le *frigidarium* [Q], dont la largeur (ou la longueur) est de 4,80 m, possède un dallage situé une trentaine de cm au-dessous de celui du *caldarium*.

Comme nous l'avons déjà écrit (*supra* p. 174) il n'est pas sûr que le bassin froid [S] (pl. IX, B) soit contemporain du premier aménagement des thermes. De toute façon, les murs 21 et 22, peut-être aussi le mur 23, ont été construits

⁵⁰ Cette différence de niveau implique l'existence d'un premier sol du *caldarium* à un niveau inférieur d'env. 35 cm à celui de l'état dernier.

^{50 bis} Elle limite, du côté NO, un passage large de 74 cm, dont le seuil est fait d'une dalle de schiste. L'espace [P] était donc formé de deux salles chauffées par hypocauste, dont l'une en tout cas constituait le *tepidarium*. Le sol dallé de la partie NE de l'espace [P] se situe à env. 20 cm au-dessous de celui du *caldarium* [O] (complément de fouilles en automne 1984).

en deux étapes (sur le plan, la première étape n'apparaît ni pour le mur 21, ni pour le mur 23 ; c'est le mur 22). Le fond de ce bassin d'env. $3,16 \times 3,06$ m⁵¹ est dallé. Le bassin a, de mur à mur, des dimensions de l'ordre de $4 \times 3,22$ m y compris les « marches » D 3 et D 4. Ses parois sont recouvertes de mortier au tuileau. Le long des murs 21 et 22-22 A, entre deux couches de mortier au tuileau sont disposées, dans le sens de la longueur, des tuiles plates (*tegulae*) dont le rebord a été cassé et qui, comme les dalles verticales revêtant le bassin [K] et ses degrés d'accès, sont fixées aux murs par des tenons en fer en forme de T.

Deux fenêtres étaient aménagées, l'une, au SO⁵², dans le mur 21 (pl. IX, C), l'autre, au NO, dans le mur 22 A. Leur forme rappelle celle d'un soubirail. Elles présentent un pan incliné d'env. $20,5^\circ$ à 23° . La fenêtre aménagée dans le mur 21 est plus large du côté intérieur (env. 1,94 m dans son dernier état) que du côté extérieur (env. 1,64 m). Aucun bord de celle aménagée dans le mur 22 A n'est conservé. La tablette et les montants des fenêtres étaient enduits de plusieurs couches de mortier au tuileau. Dans l'angle S du bassin [S], se trouve le départ du tuyau d'écoulement, vertical, en plomb (pl. VIII, C) ; sur son embouchure, une des deux branches de la charnière par laquelle pivotait le couvercle (disparu) a été conservée.

Il fallait, pour accéder au bassin [S] depuis le *frigidarium*, monter deux marches (D 1 et D 2) hautes respectivement d'env. 30 et 40 cm et en descendre trois (D 2, D 3 et D 4) hautes respectivement d'env. 31, 40 et 47 cm. Les deux dernières faisaient sans doute office aussi de banquettes. Toutes ces marches étaient, à l'origine, recouvertes de dalles. Au sommet de la marche D 2, l'entrée était large d'env. 1,90 m.

Le bassin [R] (pl. IX, A) a été aménagé après le bassin [S]. Il a d'abord été construit de forme quadrangulaire (env. $3,00 \times 2,56$ m de mur à mur), ses parois SO, NO et NE revêtues de la même manière que les parois SO et NO du bassin [S]. Dans un deuxième temps, il reçut une forme plus ou moins arrondie par la construction d'une maçonnerie contenant beaucoup de fragments de terre cuite et revêtue de mortier au tuileau. Cette maçonnerie ne s'élevait que jusqu'à env. 1,10 à 1,20 m au-dessus du sol du bassin. Plus haut, le bassin conservait sa forme quadrangulaire.

Le sol de son dernier état, situé à env. 10 cm au-dessus de celui du bassin [S], est apparemment le même que celui de son premier état : il était composé de grandes dalles en terre cuite de 2 pieds romains (env. 60 cm) de côté, que l'on nomme *suspensurae* et qui sont habituellement utilisées dans des installations d'hypocauste ; seules quelques rares *suspensurae*, solidement fixées par la maçonnerie, n'ont pas été récupérées.

Le tuyau d'écoulement plus ou moins horizontal du dernier état du bassin, en plomb également, a été retrouvé dans le secteur NO du bassin (pl. VIII, B) ; sa large embouchure, moins bien formée que celle du tuyau

⁵¹ Mesures réelles du bassin, d'enduit à enduit.

⁵² Cette fenêtre s'ouvrait à l'origine à l'extérieur ; le bassin [R] a été en effet construit ultérieurement.

d'écoulement du bassin [S] (ou peut-être déformée), ne permet pas d'observer la manière dont on pouvait l'obturer. Cette embouchure est enrobée de mortier au tuileau.

L'accès au bassin [R] se fait par une entrée large d'env. 1,07 m aménagée dans l'angle O du *frigidarium* [Q]. Il avait fallu pour cela tronquer les murs 19, 20, 21 et les rhabiller (cf. maçonnerie 20 A, 21 A).

Pour aller se baigner dans le bassin [R] il fallait monter les deux marches D5 et D6, hautes respectivement d'env. 31 et 32 cm, et en descendre trois (D6, D7 et D8) hautes respectivement de 41, 36,5 et 28 cm⁵³. Dans leur dernier état, les deux premières marches étaient recouvertes de dalles (disparues), leur contremarche côté SE, également. Les deux dernières marches et les trois contremarches, du côté NO, étaient simplement enduites de mortier au tuileau. Cette différence de traitement s'explique par le fait que les deux premières marches appartiennent au premier état du bassin, tandis que les deux dernières ont été reprises et probablement modifiées lors de la création du bassin « rond »⁵⁴.

Les annexes

Les espaces [T], [U], etc., situés au-delà du *frigidarium*, côté NE, n'appartenaient vraisemblablement pas au complexe des thermes. Le peu que nous en avons repéré nous a montré que ces locaux avaient subi divers remaniements (création de passages notamment), que certains étaient couverts (notamment le local [T] qui fut revêtu, un temps, d'un mortier rosâtre différent du mortier au tuileau).

Du côté SO, la salle [M] (pl. X, A) fut créée en reliant les murs 2 et 25 par le mur 33⁵⁵. Dans un premier temps, on y pénétrait par l'entrée S33, large de 0,91 m, y compris d'éventuels montants, dont la poutre du seuil était longue de 1,03 m et haute de 15 cm ; le mur 34 oblique, construit un peu plus tard, en bordait l'accès. Dans cet état, cette salle de 6,25 × 3,40 m n'était vraisemblablement pas chauffée et ne communiquait pas avec la salle [N]. Près des angles O et E de la salle, deux canalisations traversaient les murs 3B⁵⁶ et 33. Elles étaient larges d'env. 30 et 23 cm, profondes d'env. 25 et 35 cm, respectivement. A leur passage dans les murs, elles étaient couvertes de dallettes de schiste. Leur niveau supérieur doit correspondre au niveau restituable du sol primitif de la salle [M], à 30 cm *au-dessus* du sol de son dernier état⁵⁷.

⁵³ Dans l'angle O du *frigidarium*, le niveau de marche, établi sur des murs arasés lors de la création du bassin [R], était supérieur de 5 cm à celui des dalles découvertes à la base de la marche D1.

⁵⁴ La contremarche NO de la marche D6 a aussi été reprise lors de cette dernière étape.

⁵⁵ Le niveau supérieur de ses fondations est de 10 cm supérieur à celui des fondations du mur 25 ; il a donc été construit vraisemblablement peu de temps après.

⁵⁶ La reprise 3B, postérieure à 3A, ne peut être située dans la chronologie relative.

⁵⁷ Le niveau du premier sol a été estimé à env. 10 cm au-dessous du niveau supérieur de la poutre formant le seuil S33.

A un moment donné, la salle fut complètement transformée : l'entrée S33 fut bouchée et on y a aménagé la niche en arc de cercle N1 ; une autre niche (pl. XI, B), également en arc de cercle, fut créée dans le mur 33, plus au SO (N2). On démolit partiellement le mur 2 pour installer le magnifique seuil en schiste (de $1,35 \times 0,58$ m) qui a encore conservé les deux crapaudines en fer dans lesquelles pivotaient les battants de la porte (pl. XI, C). Les reprises latérales du mur 2 (maçonnerie 2A) furent coulées contre les montants de la porte, en pierre de taille probablement, épais d'env. 7,5 cm au NO et 9 cm au SE. L'espace libre était de 94 cm. Sur la moitié NO de la surface de la salle fut aménagé alors un hypocauste (pl. X, B et XI, A). On dut, pour créer le canal de chauffe, démolir partiellement, dans l'angle N, le mur 25, puis le reconstruire (25A). Il s'agit d'un hypocauste tout à fait classique. Des *tubuli* étaient disposés le long des murs 3A-3B et 2 (partie NO). Des pilettes soutenaient les *suspensurae* qui s'appuyaient sur un petit muret probablement construit alors. Le sol en mortier de la salle fut coulé sur ces *suspensurae* et, du côté SE, sur le terrain dont le niveau avait été considérablement abaissé⁵⁸. Le mortier du sol comprenait, en surface, quelques petits fragments de tuile.

Les murs de la salle furent revêtus d'un enduit peint que les spécialistes⁵⁹ datent des environs de l'an 200 après J.-C. (pl. XII, A). Les niches en arc de cercle, dont la tablette était en calcaire, furent également peintes. La partie inférieure de cet enduit a été particulièrement bien conservée contre le mur 33, jusqu'au niveau supérieur du socle qui était décoré de « pilastres » ocre jaune marbré, alternant avec des panneaux ornés d'un losange ocre jaune au centre duquel était peint un cercle ocre rouge, le tout sur fond blanchâtre. Cette salle était certainement une salle de réception.

Le local [N], au SO, n'a été que très partiellement fouillé. Ses dimensions sont inconnues ; comme la salle [M], il était chauffé par une installation partielle d'hypocauste dans sa partie SE.

Le sol de la salle était en mortier de chaux avec passablement de gravier et d'éclats de schiste en surface. Ce sol est antérieur au seuil S2, car il a été partiellement cassé lors des travaux de pose de ce dernier ; il est également antérieur à l'installation de l'hypocauste dans la partie SE du local. Il se situe grosso modo au même niveau que le sol de la salle [M]. On a découvert contre les murs du local des traces de deux enduits peints successifs ; le premier est sans doute contemporain du sol du local, le second pourrait dater du réaménagement de la salle [M] et de la création du seuil S2.

⁵⁸ Probablement pour éviter de créer des marches entre le local [N] et la salle [M]. Le sol étant situé à un niveau inférieur à celui des fondations des murs 25 et 33, il a fallu rhabiller la partie supérieure de ces fondations, plus larges que les murs, d'où l'apparition d'une sorte de bourrelet dans la partie inférieure de l'enduit peint.

⁵⁹ Aimable communication de M. Walter Drack, expert fédéral et spécialiste des peintures murales de la Suisse romaine. Les enduits peints ont été prélevés, avec notre aide, par M^{me} Verena Fischbacher et M. Michel Fuchs, du Musée romain d'Avenches.

Le foyer P 3 (*prae-furnium*) qui permettait de chauffer le local [N] a été aménagé tardivement dans l'angle formé par les murs 2 et 33, au SE de la salle [M]. On ignore si cet espace était couvert. On accédait au foyer depuis le NE, dans un dernier temps, par une rampe dont le corps était composé de la démolition du mur 34 de laquelle on avait retiré tout ce qui pouvait être réutilisable. Cette démolition couvrait deux structures (D 9 et D 10) perpendiculairement au mur 33, qui avaient apparemment eu pour fonction de retenir le terrain tout en constituant des marches pour l'accès au *prae-furnium*. L'élément D 9 est un bloc calcaire long de 1,16 m, haut de 25 cm ; contre ce bloc s'appuyaient les fondations du muret D 10, large au maximum d'une trentaine de centimètres, qui étaient liées avec celles d'une sorte de pilier repéré plus au SE. Seul le côté SO de ce muret était parementé. Les côtés du petit *prae-furnium* P 3 étaient en molasse, de même que le bloc qui couvrait le canal au passage du mur ; ces éléments avaient beaucoup souffert du feu.

On ne sait rien des espaces que délimitaient les murs tardifs 35 à 37 qui butaient contre le mur de « façade » des thermes. Du côté SO, l'espace délimité par les murs 1 et 35 était certainement couvert ; le crépi des murs était encore en place par endroit. Aucun sol n'en a été repéré ; on y accédait par une entrée dont le seuil était fait d'une poutre d'env. 120 × 33 cm, haute de 24 cm. Les murs 36 et 37 avaient été arasés avant l'abandon du site. On ne peut rien dire du mur 38, repéré dans le dernier sondage côté NE, sinon qu'il butait contre le mur 5.

Les constructions au NO des thermes ne semblent donc pas avoir été très importantes ; il s'agit peut-être de locaux annexes. Jusqu'à la fin de l'utilisation des thermes, les espaces situés au NO des locaux [K] à [O] furent recouverts périodiquement d'épaisses couches de déchets de chauffe. Il en allait de même pour les espaces situés au SE des locaux [K] à [M]. Il s'agissait dans les deux cas de sortes de cours dans lesquelles furent édifiées de petites constructions d'importance secondaire, que l'on n'hésitait pas à démolir ou à remanier considérablement.

3. Les fouilles de 1982-1984 dans le cadre du « téménos » et de la ville romaine

Les nouvelles fouilles ont éclairé sous un jour nouveau le vaste complexe que nous avons nommé « *téménos* » (fig. 1).

Le temple édifié avant la conquête romaine n'était pas isolé, car on peut raisonnablement penser que le grand empierrement [Z] date lui aussi des derniers temps de l'Indépendance. Dans la mesure où nous manquons d'éléments pour proposer une interprétation satisfaisante de cet empierrement, nous ne pouvons pas formuler d'hypothèse quant à son éventuelle relation avec d'autres structures, connues ou inconnues, appartenant au « *téménos* », d'autant plus que nous ignorons s'il n'avait pas déjà été abandonné avant la construction, à l'époque de Claude I, de l'enceinte, du portique double, etc.

Le plan d'ensemble du « *téménos* » (dont moins du quart seulement de la superficie a été fouillé) nous montre que le grand mur SO-NE, contre lequel s'appuyaient les thermes découverts en 1983, marquait une séparation interne, même si, du côté SO, il n'allait pas buter contre le mur d'enceinte.

Ce grand mur fermait au NO un ensemble de constructions (d'env. 85 × 68,20 m hors tout), disposées autour d'une cour :

- au SE, un vaste portique double [G] bordant apparemment la route qui menait au col du Grand-Saint-Bernard et qui s'ouvrait sur la cour intérieure,
- au NE, des entrepôts [H] et des espaces annexes (courettes, etc.),
- au NO, des thermes [K], [L], [O] à [S], dont les dimensions sont intermédiaires entre celles de thermes publics et celles de bains privés, ainsi que des locaux annexes [M], [N], [T], [U], etc. (salle de réception notamment),
- au SO, des constructions devaient s'ouvrir sur un portique, du moins sur une certaine longueur ; il y avait là, peut-être, un corps de logis dont les locaux, à caractère d'habitation apparemment, aménagés dans la partie SO du portique double [G] pourraient avoir été une extension tardive. Ces différents éléments ont, à première vue, un caractère profane.

De cette partie du « *téménos* » on pouvait accéder, le long de l'enceinte SO, à une aire sacrée où se trouvait le temple indigène [A] et des constructions annexes [B] à [E], mais où on peut supposer la présence d'autres constructions à caractère religieux.

Il n'est cependant pas exclu qu'une relation étroite ait existé entre l'aire sacrée et les thermes, car il n'est pas rare de retrouver de tels édifices dans le contexte d'un grand sanctuaire⁶⁰ ; cette présence est souvent liée à celle d'un cours ou d'un plan d'eau, au jaillissement d'une source, ce qui, dans le cas de Martigny, est exclu⁶¹. On pourrait ainsi expliquer la présence d'une petite « baignoire » profonde dans le bassin [K] par la pratique d'ablutions rituelles⁶², par exemple. Si on admet que tel fut le cas, on ne comprend pas alors pourquoi les thermes ne s'ouvraient pas sur l'aire sacrée.

Il nous semble que l'on peut considérer le tout comme un vaste sanctuaire, un « *téménos* », dont une partie était réservée aux pratiques religieuses, l'autre à l'hébergement et au délassement des pèlerins et des voyageurs empruntant le col du Grand-Saint-Bernard, qui pouvaient également y entreposer leurs marchandises. Cette seconde partie était donc sans doute un caravansérail⁶³.

⁶⁰ Voir, par exemple, A. Grenier, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine* IV, 2. *Les monuments des eaux, Ville d'eau et sanctuaire de l'eau*, Paris 1960.

⁶¹ Aucune source n'a jamais jailli du sol de Martigny ; on n'y a même jamais creusé de puits.

⁶² Comme nous l'avons admis, peut-être un peu hâtivement (cf. F. Wiblé, Musée 1983, pp. 329-330, et Chronique archéologique de l'*Annuaire de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie* 67, 1984, p. 219), alors que nous ne connaissions des thermes que le bassin [K] et le local de chauffe [L].

En pénétrant dans ce grand complexe (aménagé à l'époque de Claude I, mais qui avait peut-être succédé à un *téménos* préromain), on se plaçait sous la protection des divinités⁶⁴ qui régnaient sur les lieux et étaient garantes de l'honnêteté des transactions qu'on pouvait y faire.

De tels travaux n'ont pu être entrepris qu'à l'initiative des pouvoirs publics, certainement des autorités, d'origine locale, de la ville nouvellement fondée de *Forum Claudii Vallensium* et non pas du pouvoir romain, car on ne comprendrait pas pourquoi l'empereur — ou plutôt son administration — aurait intégré — ou même « récupéré » — le culte d'anciennes divinités locales dans une réalisation officielle de l'Etat romain. Ainsi il ne nous semble pas possible de reconnaître dans la partie SE du « *téménos* » un établissement (*praetorium*, *mansio*) de la poste impériale (*cursus publicus*), même si elle peut être considérée comme un gîte d'étape et bien que de nombreux éléments parlent en faveur de cette hypothèse :

- sa situation à l'entrée de la ville romaine, vraisemblablement le long de la route du Grand-Saint-Bernard,
- sa datation de l'époque de la création de la ville romaine, de l'aménagement et de l'étatisation de la route du col par l'empereur Claude,
- la présence, autour d'une cour, à laquelle on accédait par une entrée monumentale, d'entrepôts, de logements (?) et, dans une moindre mesure, de thermes⁶⁵, éléments constitutifs des complexes qui sont généralement identifiés comme des *mansiones*.

Des recherches ultérieures apporteront, à n'en pas douter, des éléments nouveaux pour la compréhension de ce « *téménos* » qui est le complexe le plus original et peut-être le plus intéressant de la Martigny antique.

⁶³ S'il est vrai que l'on trouve fréquemment des caravansérails en relation avec des sanctuaires (à Sanxay, notamment, voir A. Grenier, *op. cit.* pp. 553-554), ils ne sont en principe pas compris dans la même enceinte que les temples et les autres édifices sacrés.

Nous ne connaissons à ce jour (mais nos recherches, dans ce domaine, ne font que commencer) aucun complexe présentant de grandes similitudes avec le « *téménos* » de Martigny, à l'exception du sanctuaire de Lydney (Gloucestershire, Angleterre). Ce dernier comprend une cour avec le temple de Nodens bordée, sur un côté, par un caravansérail (guest house — cour entourée de corps de logis) avec, en annexe, des thermes. Le tout forme un ensemble architectural, mais le plan en est beaucoup moins rigide qu'à Martigny, peut-être du fait de sa situation topographique. Ce sanctuaire est situé sur une hauteur, à l'écart d'une grande route et n'a pas été construit avant l'an 364 de notre ère, à une époque où la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium* était sur le déclin. Nous nous devons donc d'être prudents avec ce genre de comparaison.

Pour le sanctuaire de Lydney, voir R. E. M. Wheeler, *Report on the Excavation of the Prehistoric, Roman and Post-Roman Site at Lydney Park, Gloucestershire, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London*, IX, Oxford 1932 (que nous n'avons pas pu consulter), cité notamment par M. J. T. Lewis, *Temples in Roman Britain*, Cambridge University Press 1966, pp. 88-92.

⁶⁴ Le dieu assimilé à Mercure, à qui fut dédiée une inscription votive devant le temple indigène, n'était certainement pas la seule divinité à être honorée dans le sanctuaire.

⁶⁵ Dans les établissements identifiés comme *mansiones*, les thermes ne se situent jamais autour de la cour, mais en annexe, à l'extérieur du corps principal.

C. Trouvaille non localisable

Dans l'amphithéâtre, sur un tas de moellons de tuf provenant de la réfection de la flèche de l'église paroissiale et transportés là pour être utilisés dans la réfection des arêtes de certains murs, fut « trouvé » un fragment d'un bloc en calcaire d'env. 26 × 16 cm, épais au maximum de 16 cm, comportant le début des trois premières lignes d'une inscription (pl. XII, B)⁶⁶. Il ne provient certainement pas du clocher de l'église, où sa présence, insolite parmi le tuf, ne serait pas passée inaperçue. Nous mettons de côté, dans nos différents chantiers, toutes les pierres réutilisables pour la réfection des murs de l'amphithéâtre ; on pourrait imaginer que ce fragment a été mis au jour dans les fouilles de l'amphithéâtre ou dans celle des jardins de la Fondation Pierre Gianadda. Ce n'est cependant que fort peu probable dans la mesure où nous examinons systématiquement tous les fragments de calcaire⁶⁷.

Ainsi nous ignorons totalement, et le lieu de trouvaille de ce fragment, et son cheminement jusqu'à l'endroit où nous l'avons repéré. On peut cependant raisonnablement penser qu'il provient de Martigny.

A la première ligne, on lit les lettres DEOMAR..., que l'on peut aisément reconstituer DEO MAR[TI]... « Au dieu Mars... ». Il s'agit donc d'une dédicace à une divinité indigène, assimilée à Mars selon le phénomène bien connu de l'*interpretatio romana*, vraisemblablement, et non pas au dieu du panthéon romain. Son nom est en effet précédé du mot *deus* : on admet généralement qu'à travers cet usage, spécifique des pays gaulois, transparait l'origine indigène de la divinité, même si elle porte un nom romain⁶⁸.

La deuxième ligne commence par les lettres MOT suivies par des jambages qui suggèrent la forme d'un V ou plutôt d'un A renversé, du fait de la présence de deux barres horizontales qui semblent avoir été gravées intentionnellement. Il s'agit peut-être du début du surnom de ce Mars⁶⁹, ou bien des premières lettres du nom du dédicant.

La troisième ligne commence par la lettre O, suivie de la lettre M, peut-être ligaturée avec un A (on remarque la présence accidentelle, semble-t-il, d'une barre horizontale dans la partie droite du M), précédant un E, vraisemblablement ligaturé avec un T. On peut donc lire le début de cette ligne de différentes façons : OME, OMET, OMAET, OMATE, etc.

⁶⁶ N° INV. 83/280. Hauteur des lettres de la première ligne : env. 3 cm ; de la deuxième et de la troisième ligne : env. 3,5 cm.

⁶⁷ Il serait tentant, puisqu'il s'agit d'une dédicace à une divinité, de suggérer que ce fragment a été découvert dans les fouilles exécutées dans les jardins de la Fondation Pierre Gianadda et d'indiquer ainsi sa provenance : *téménos* ? Bien qu'un très léger doute subsiste, nous nous refusons à le faire, de peur qu'un jour le point d'interrogation ne disparaisse.

⁶⁸ Cf. F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*³, Bâle 1948, p. 535 ; P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Petite bibliothèque Payot 298, Paris 1976, pp. 68-69, etc.

⁶⁹ On connaît en Gaule une cinquantaine de surnoms de Mars. Cf. P.-M. Duval, *op. cit.* p. 71 sqq.

C'est la première fois, en Valais, qu'est attesté le culte de Mars, que ce soit le dieu romain ou une divinité indigène⁷⁰. La préférence des habitants de cette *civitas* allait plutôt à une divinité assimilée à Jupiter Optimus Maximus-Taranis, « dieu national » des Valaisans, comme l'a écrit Denis van Berchem⁷¹, et à Mercure⁷². Jean-Jacques Hatt a étudié en 1976, la physionomie religieuse d'ensemble des districts alpins occidentaux⁷³ ; il voit dans un Mars indigène, dieu à la fois du ciel et des astres, des sommets et des sanctuaires des sources, divinité salvatrice des individus et des collectivités, le grand dieu des Alpes dont l'origine serait préceltique, comme celle du Mars que l'on retrouve en Narbonnaise.

Nous avons nous-mêmes un peu contesté cette vision des choses⁷⁴, notamment pour le Valais, en faisant remarquer que le culte de Mercure était bien implanté, et partout, dans les Alpes occidentales (11 inscriptions), mieux que celui de Mars (9 inscriptions) très peu représenté en dehors des Alpes maritimes (7 des 9 inscriptions en proviennent). Nous avons émis l'hypothèse que les districts septentrionaux des Alpes occidentales avaient été probablement plus fortement « celtisés » que les districts méridionaux.

La nouvelle inscription de Martigny, ne semble pas remettre en cause nos conclusions, d'autant plus que l'origine préceltique des Mars « alpins », notamment de celui de Martigny, est loin d'être prouvée, tant sont nombreuses les attestations de divinités celtiques (Teutates notamment) assimilées à Mars, protectrices des champs, des individus, des tribus, des peuples et des villes, beaucoup moins belliqueuses que le dieu du panthéon romain⁷⁵.

Martigny, juillet 1984.

⁷⁰ Cf. F. Wibl , *Inscriptions latines du Valais antique, M langes offerts   Andr  Donnet, Vallesia XXXIII, 1978*, pp. 31-53. Sont attest s   ce jour par des inscriptions : Cantismerta, la Fortune du Retour, le G nie de la station de Saint-Maurice d'Agaune (1 inscription pour chaque divinit ), Jupiter Optimus Maximus (4 inscriptions), Cyb le (1), Mercure (4), les Nymphes (1), la d esse de la Sant  (1), le *deus* Sedatus (1), le *deus* Silvanus (1), la Victoire (2).

⁷¹ Cf. D. van Berchem, *Le Culte de Jupiter en Suisse, II, Le Sanctuaire de Tarnai e*, dans : *Les Routes et l'Histoire*, Gen ve 1982, pp. 172-184.

⁷² Cf. F. Wibl , *Le Culte de Mercure en Valais et dans les Alpes occidentales, Dossiers de l'Arch ologie* 48, 1980-1981, pp. 46-51.

⁷³ J.-J. Hatt, *Les Divinit s indig nes dans les districts alpins   l' poque romaine (Alpes gr es et pennines, Alpes cottiennes, Alpes maritimes)*, *Atti del Centro studi e documentazione sull'Italia romana* VII, 1975-1976, pp. 353-364.

⁷⁴ F. Wibl , *op. cit.* note 72.

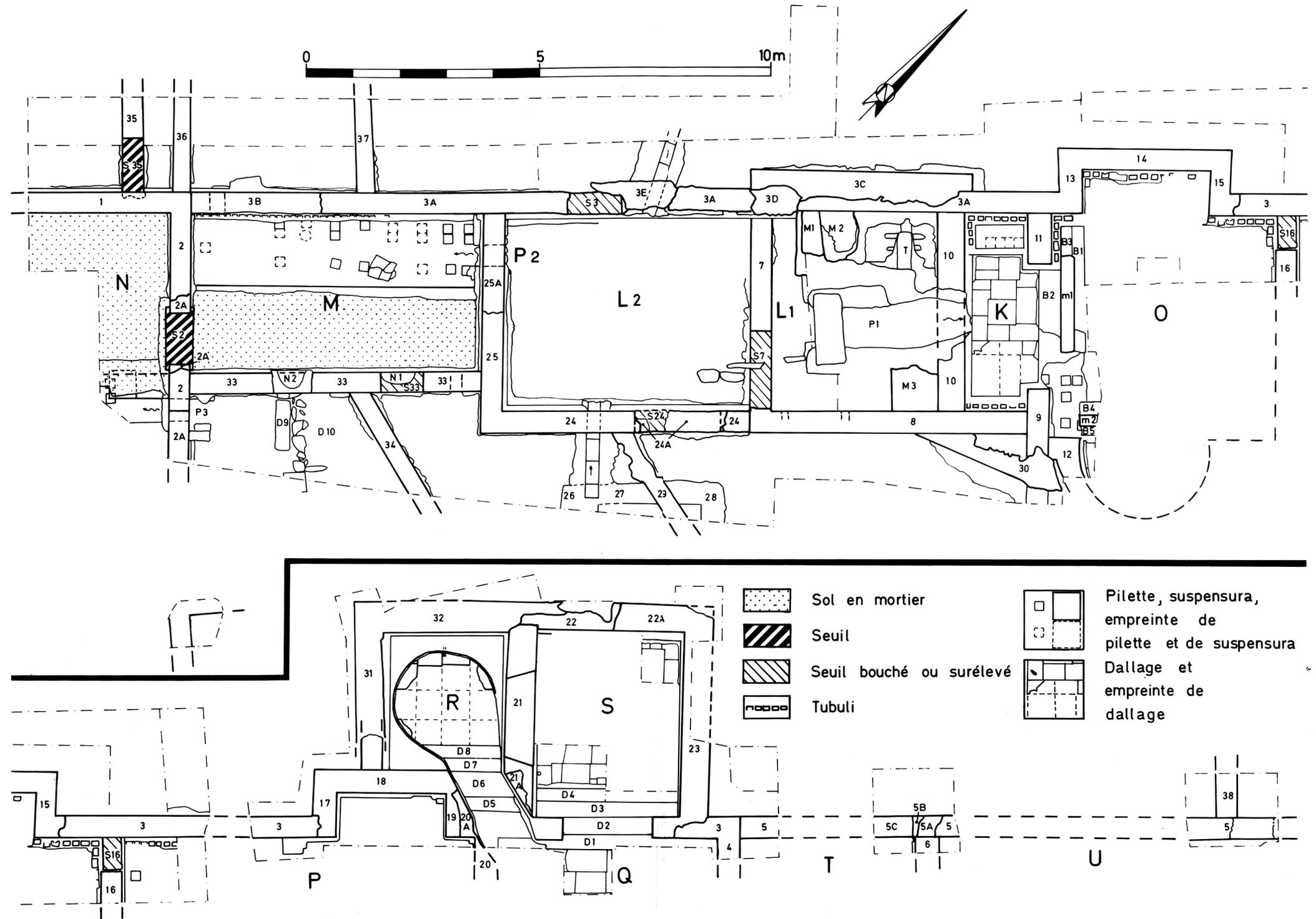
⁷⁵ Cf. P.-M. Duval, *op. cit.* pp. 71-73 et Jan de Vries, *La Religion des Celtes*, Payoth que, Paris, 1977, p. 63 sqq.

SOURCE DES ILLUSTRATIONS

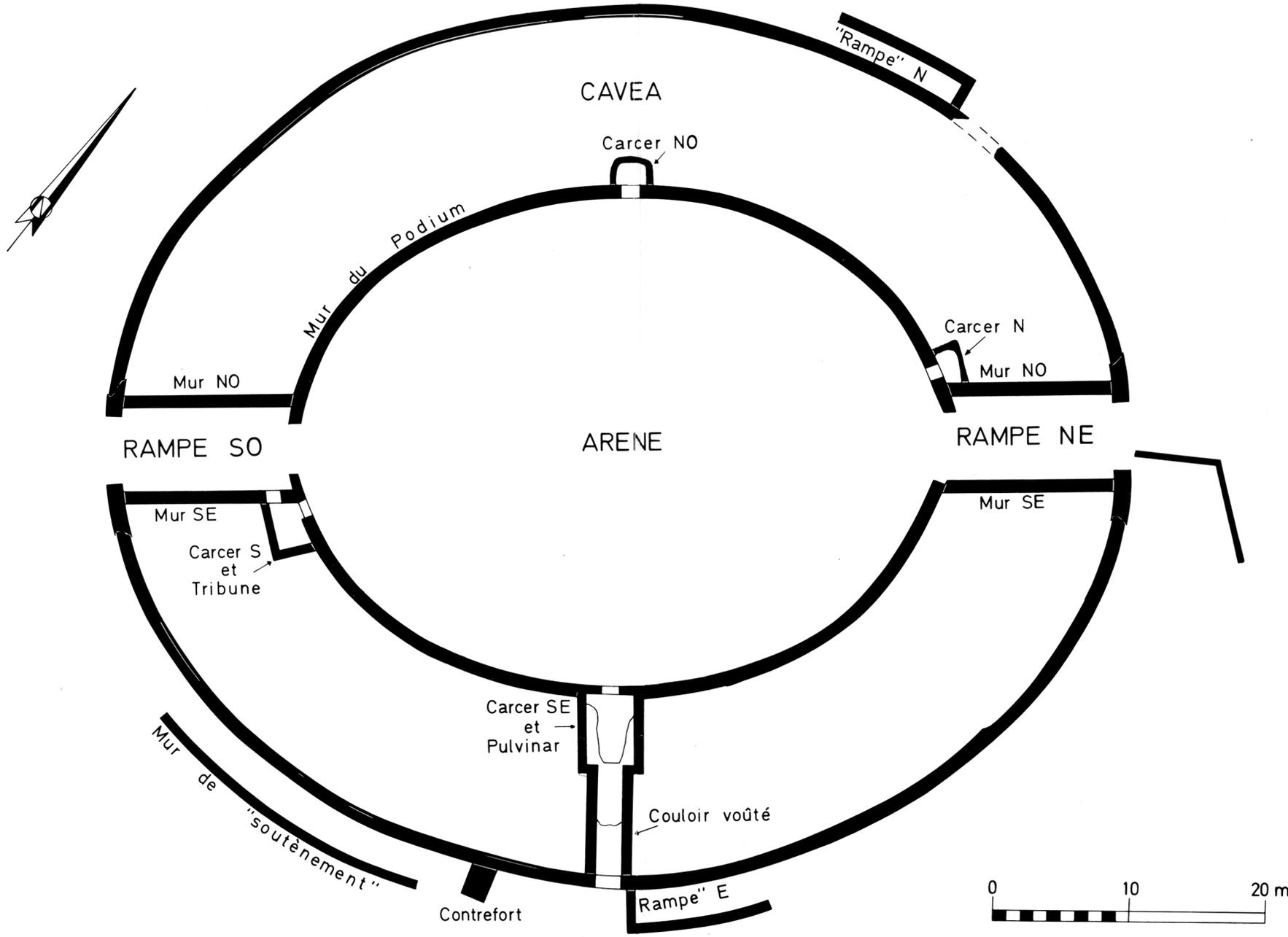
Service des Monuments historiques et recherches archéologiques, Direction des fouilles d'Octodurus, Martigny. Toute reproduction, même partielle, du texte et des illustrations, et sous quelque forme que ce soit, est réservée, sans l'autorisation de l'auteur.

ABRÉVIATIONS

- F. Wiblé, AS 1983 François Wiblé, Le Téménos de Martigny, *Archéologie suisse* 6, 1983, 2, pp. 57-67.
- F. Wiblé, AV 19.. François Wiblé, Rapports annuels sur les fouilles de Martigny, paraissant régulièrement dans les *Annales valaisannes*.
- F. Wiblé, Musée 1983 François Wiblé, Le Musée archéologique dans : Cisca de Ceballos et François Wiblé, *La Fondation Pierre Gianadda, Martigny*, Martigny 1983, pp. 197-331, 171 ill. dont 98 en couleur.



Pl. XIII. — Martigny, « téménos », themes et annexes. Plan d'ensemble schématique.
 Ech. 1: 100.

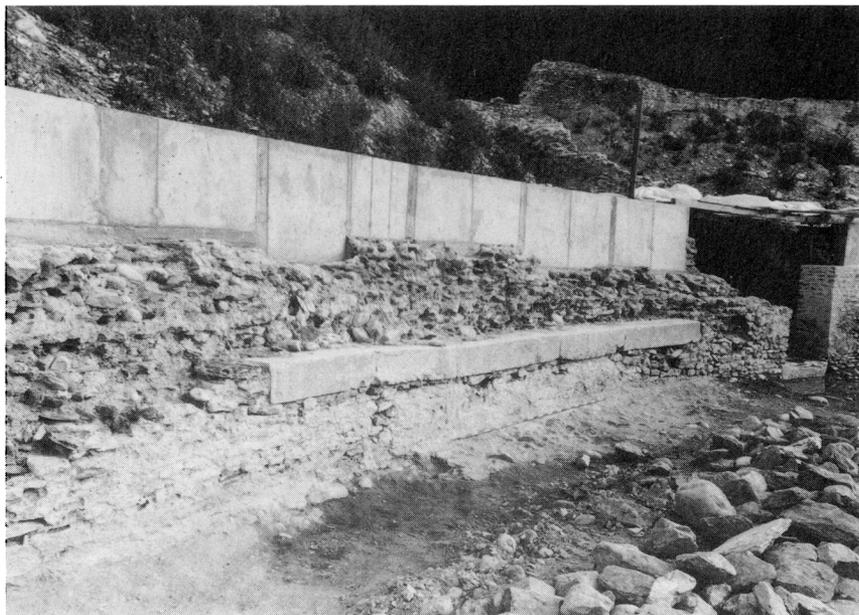


Pl. XIV. — Martigny, amphithéâtre. Plan d'ensemble, éch. 1: 400.



Pl. I. — Martigny, amphithéâtre, fouilles 1983.

Le *carcer* S surmonté d'une petite tribune, dont seul l'angle S est conservé, vu du N.
A l'arrière-plan, le mur d'enceinte du monument.



A



B

Pl. II. — Martigny, amphithéâtre, fouilles 1983.

A : Le mur du podium, au N du *carcer* SE, tel qu'il a été retrouvé, vu du N. On remarque les grands blocs en calcaire utilisés, en remploi, lors d'une réfection du mur. A droite, l'entrée du *carcer* SE.

B : La fosse à chaux rectangulaire, dont trois bords étaient en bois, découverte dans le *carcer* SE, vue du S. A droite, on remarque les restes d'un cul d'amphore qui contenait aussi de la chaux. Longueur du jalon : 1 m.



A



B

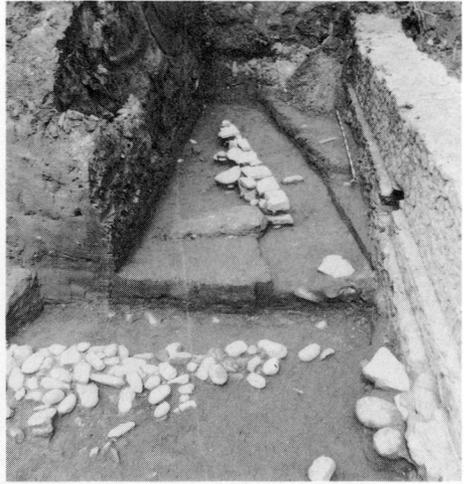
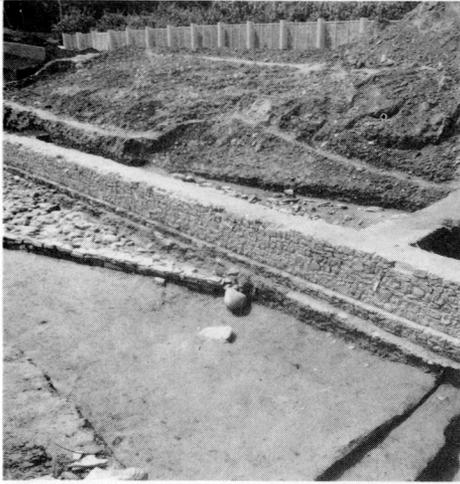
Pl. III. — Martigny, amphithéâtre, 1983.

A : Le *carcer* SE surmonté de la tribune des autorités (*pulvinar*) vu du NO. Le sol du *pulvinar* se situait approximativement au niveau des planches. A l'arrière-plan, le couloir voûté.

B : Restauration et reconstruction de la voûte du couloir situé dans le prolongement du *pulvinar*. Vue prise du SO.



Pl. IV. — Martigny, « *téménos* », fouilles 1983.
Le grand mur d'enceinte SO du « *téménos* » vu du SE. Oblique par rapport à lui,
l'empierrement, large de 5 m, que ce mur avait oblitéré.



B



C

Pl. V. — Martigny, « *téménos* », fouilles 1983 et 1976.

A : Le mur d'enceinte SO et l'empierrement vu du N.

B : L'extrémité vue de l'empierrement, côté O, du SE. On remarque une épaisse dalle de schiste qui marquait peut-être l'emplacement d'une superstructure.

A droite, le mur d'enceinte SO.

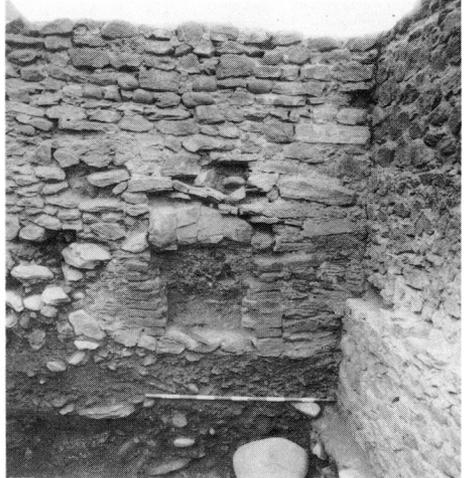
C : Le temple indigène vu de l'O (fouilles 1976). La construction de son podium est semblable à celle de l'empierrement découvert en 1983.



A



B



C

Pl. VI. — Martigny, « *téménos* », thermes, fouilles 1983.

A: Vue d'ensemble du grand local de chauffe [L1-2] et du bassin [K] (à droite) après enlèvement des couches de démolition, du SE.

B: Le local de chauffe [L1] avec son *praefurnium* P1 qui était couvert de blocs de molasse, dont un a pu être remis en place. A l'arrière-plan, le bassin [K]. Vue prise du S.

C: Le *praefurnium* P2 aménagé dans le mur 25, dans l'angle O du local de chauffe [L2], vu du NE, à la fin des fouilles. Longueur du jalon : 1 m.



A

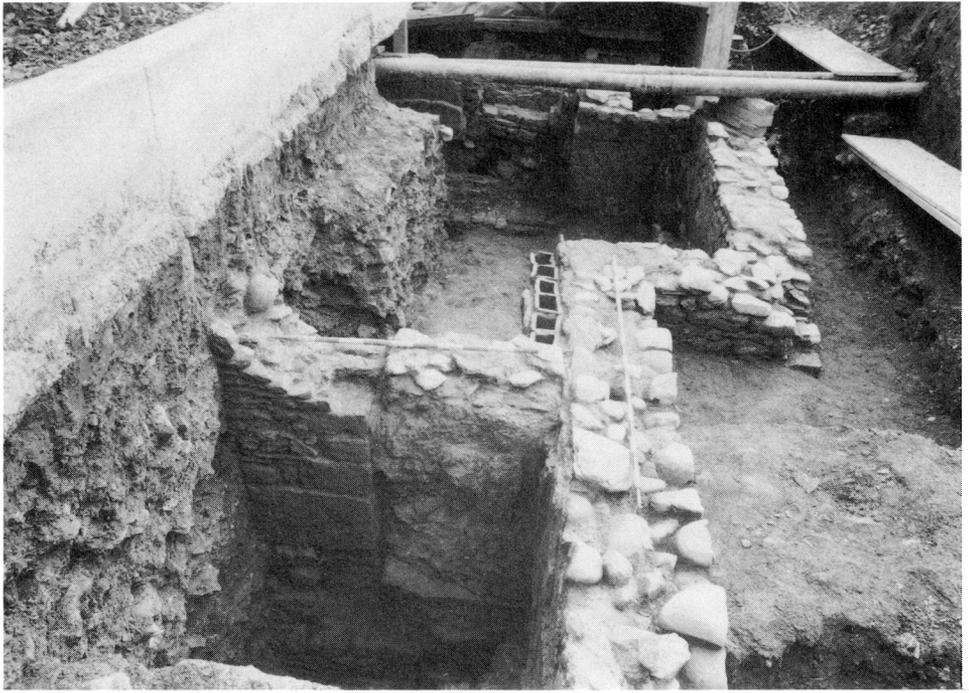


B

Pl. VII. — Martigny, « *téménos* », thermes, fouilles 1983.

A : Le bassin [K] vu du SE. A gauche, la *testudo* T.

B : La petite « baignoire » aménagée dans la partie NO du bassin [K] vue du N.



A



B



C

Pl. VIII. — Martigny, « *téménos* », thermes, fouilles 1984.

A : La partie dégagée du *caldarium* [O] (à l'arrière-plan) et l'angle O du *tepidarium* [P] (au premier plan), vus du NE. On distingue bien le bouchage du seuil S16.

B : Le tuyau d'écoulement en plomb du bassin [R] enrobé de mortier au tuileau, vu du S. Diamètre externe de l'embouchure : 8,5 cm.

C : L'embouchure du tuyau d'écoulement en plomb, vertical, du bassin [S]. Au-dessus, un trou rond a été aménagé dans une dalle en calcaire du sol du bassin. A gauche, une branche de la charnière qui permettait de faire pivoter le couvercle. Diamètre externe de l'embouchure : 9,5 cm.



A



B



C

Pl. IX. — Martigny, « *téménos* », thermes, fouilles 1984.

A : Le bassin [R] et son accès, vus du SE.

B : Le bassin [S] et ses degrés vus du SE. Au premier plan, à gauche, quelques dalles du sol du *frigidarium* [Q].

C : Le mur 21, séparant les bassins [R] et [S], avec l'emplacement de la fenêtre, vu du NE. A gauche, au premier plan, les degrés menant du bassin [S] et l'écoulement.



A



B

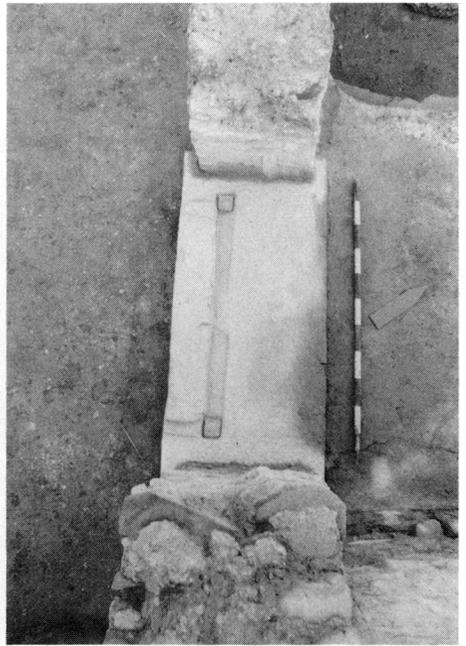
Pl. X. — Martigny, « *téménos* », annexes des thermes, fouilles 1983.
 A : Vue générale de la salle [M], de l'O. Au premier plan, à droite, la salle N.
 B : L'hypocauste de la salle [M], avec quelques pilettes et de nombreux fragments de *tubuli* encore en place, vu du S. Au fond, à droite, le canal de chauffe.
 Longueur du jalon : 2 m.



A



B



C

Pl. XI. — Martigny, « *téménos* », annexes des thermes, fouilles 1983.

A : Dépôt, dans l'angle O de la salle [M], de *tubuli* intacts, sur une première couche de démolition de l'hypocauste. Ils avaient été déposés là en vue de leur récupération. Vue prise de l'E. Longueur des jalons : 1 m.

B : La niche N2 aménagée dans le mur 33 bordant au SE la salle [M], vue du SO.

C : Le seuil en schiste S2 entre les salles [M] et [N], vu du SE. On remarque encore les deux crapaudines en fer sur lesquelles pivotaient les portes. Longueur du jalon : 1 m.



A



B

Pl. XII. — A : Martigny, « *téménos* », annexe [M] des thermes, fouilles 1983. Le mur 33, bordant au SE la salle [M] avec son socle peint, vu de l'O.
 B : Martigny, (?), fragment d'une inscription dédiée au dieu Mars.